

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
Côte d'Or

**Nombre de membres :**

En exercice : 33  
Présents : 20  
Votants : 32

**Date de convocation :**  
19/06/2024

**Date de publication  
de la convocation :**  
19/06/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR  
Séance du 25 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

**Etaient présents :** M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. LONCHAMPT Samuel - M. BASSOLEIL Hervé - Mme BARDIN Isabelle - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme DEFERT Josette - M. RACLOT Frédéric - M. VADOT Thierry - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme WELLENREITER Elisabeth - Mme FEGUIRI Christelle - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - M. PAJOT Frédéric - Mme DUBOIS Florence - Mme HAZHAZ Dénia - M. RICHARD Xavier

**Absent excusé :** M. CADOUOT Christian

**Absents excusés et représentés :** Mme VICTOR Catherine (procuration à Mme PERSON-PICARD Bénédicte) - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas (procuration à M. BASSOLEIL Hervé) - Mme PENAUD Nathalie (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie (procuration à M. BLUME Pierre) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à M. VADOT Thierry) - Mme GAUDRY Céline (procuration à Mme SCANZI Justine) - M. MERGEY Dominique (procuration à M. RUET Guillaume) - Mme COURBET Bénédicte (procuration à M. DELATTRE André) - M. DURANDIN Thierry (procuration à Mme BARDIN Isabelle) - M. FREGONESE Ludovic (procuration à M. VENTO Romain) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à Mme DEFERT Josette) - M. STURM Yves (procuration à M. PAJOT Frédéric)

**A été nommé secrétaire :** M. VENTO Romain

**OBJET :**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**FORET COMMUNALE – Travaux sylvicoles 2024**

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Vu les articles 12, 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'agent patrimonial du programme d'actions et de travaux sylvicoles proposés pour 2024 pour la forêt communale ;

Considérant qu'il appartient à la commune d'adopter une délibération se prononçant sur les travaux pour l'exercice concerné ;

Sur proposition de l'agent patrimonial de l'ONF, le conseil municipal est appelé à définir les modalités pour les travaux sylvicoles 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

**-SOLLICITE et APPROUVE** l'inscription des travaux sylvicoles de l'exercice 2024 des parcelles suivantes :

| Parcelle | Surface (ha) | Type de travaux                                                                                                                                              |
|----------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 24.r     | 0.70 ha      | Maintenance de cloisonnement sylvicole,<br>Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue.                                                    |
| 25.r     | 0.60 ha      | Maintenance de cloisonnement sylvicole,<br>Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue.                                                    |
| 27.r     | 0.70 ha      | Dégagement mécanique des semis en régénération naturelle,<br>Maintenance de cloisonnement sylvicole,<br>Dégagement manuel en plein de régénération feuillue. |
| 28.r     | 0.52 ha      | Dégagement mécanique des semis en régénération naturelle,                                                                                                    |

**-AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

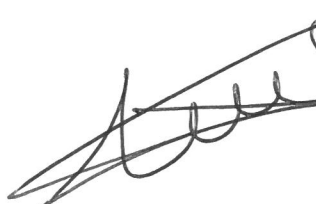
**-DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 25 juin 2024

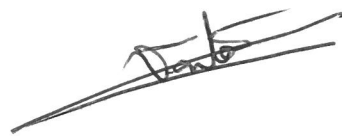
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Guillaume RUET



Romain VENTO